

COMITÉ DU 4 AVRIL 2019 À 18H00

COMPTE-RENDU

Le jeudi 4 avril 2019 à 18h, le Comité d'AQUAVESC, légalement convoqué, s'est réuni au siège d'AQUAVESC, situé 12, rue Mansart à Versailles, sous la Présidence de M. Erik LINQUIER

Sont présents :

Chavenay : Arnauld BERNARD

Louveciennes : Roberte DE LA TAILLE

Thiverval-Grignon : Catherine LANEN

GPSO : Anne CARATGÉ, Guy GIRARDETTI

Paris Ouest La Défense : Eric BERDOATI, Dominique LEBRUN, Eric FLAMAND

SQY : Roger ADÉLAÏDE, Grégory GARESTIER, Jean-Pierre PLUYAUD, Franz BUSSY, Henri-Pierre LERSTEAU, Jean-Claude RICHARD, Thierry ESSLING, Stéphane MIRAMBEAU

CA Versailles Grand Parc : Claude JAMATI, Christian ROBIEUX, Georges DUTRUC-ROSSET, Alain SANSON, Yves TRAUGER, Jacques FRANQUET, Jean-Christian SCHNELL, Laurence SEGUY (suppléante), Denis LE BARS, Christophe MOLINSKI, Sonia BRAU, Isidro DANTAS (suppléant), Delphine ANGLARD, François LAMBERT, Erik LINQUIER, Martine SCHMIT, Philippe PAIN (suppléant).

Absents excusés : Pierre CHEVALIER, Béatrice BODIN, Yves MENEL, Eric SEYNAVE, Roger BERNARD, Jean DARTIGEAS, Ghislaine MACE BAUDOUI, Alain HAJJAJ, Françoise BEAULIEU, Nicolas HUE, Myriam DEBUCQUOIS, Bruno BOUSSARD, Catherine BASTONI, Vivien GASQ, Bertrand HOUILLON, Christophe BELLANGER, Ginette FAROUX, Sevrinne FILLILOUD, Bernard MEYER, Corinne RICAUD, Jean-Michel CHEVALLIER, Alain LOPPINET, Jérémy DEMASSIET, Luc WATELLE, Marc BODIN, Jean-Claude TEYSSIER, Violaine CHARPENTIER, Jean-Christophe LAPREE, Marc TOURELLE, Pierre LECUTIER, Jean-Philippe BARRET, Jean-Paul BRAME, Martin LEVRIE, Magali ORDAS.

Ont donné pouvoir : Jean-Claude TEYSSIER à Jean-Christian SCHNELL, Myriam DEBUCQUOIS à Gregory GARESTIER, Bertrand HOUILLON à Roger ADÉLAÏDE, Ginette FAROUX à Franz BUSSY.

Assistaient également : Laurence BRÉUS Directeur Général, Aurélien BEHAGUE, Ingénieur Eau Potable, Emmanuelle-Hélène MONTET, Responsable administratif.

Tous les débats de l'assemblée sont enregistrés et mis à disposition du public.

Le Quorum étant atteint, M. Erik LINQUIER, Président, ouvre la séance à 18h.

M. Erik LINQUIER souhaite la bienvenue.

Procès-verbal du comité du 13 décembre 2018

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président annonce les délibérations présentées et le point information des travaux en cours concernant le syndicat.

2019/01 : Installation des délégués de Saint Quentin-en-Yvelines (SQY)

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

INSTALLE au comité d'AQUAVESC en qualité de représentants de SQY :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Marc MONTARDIER	M. Dominique MODESTE
Mme. Christine RENAUT	M. Maxime PETAUTON
	M. Ali BOUSELHAM

2019/02 : Installation d'un délégué suppléant de l'EPT Grand Paris Seine Ouest (GPSO)

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

INSTALLE au sein du Comité syndical d'AQUAVESC, en qualité de délégué suppléant de l'EPT Grand Paris Seine Ouest, pour le compte des communes de Marnes-la-Coquette et Ville d'Avray :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mme Anne CARATGE	Mme Laurence GAUCHERY
M. Pierre CHEVALIER	M. Philippe HERTZBERG
M. Guy GIRARDETTI	Mme Marielle GROSSMANN

2019/03 : Adhésion à la Charte trame verte & bleue des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine

Le Comité
Après en avoir délibéré
À l'unanimité,

S'ENGAGE en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques locales.

SOLLICITE l'adhésion du Syndicat à la Charte trame verte et bleue des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.

DONNE POUVOIR au Président pour signer tout document relatif à l'adhésion à la Charte trame verte et bleue des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.

2019/04 : Avenant à la convention ou au marché relatif au groupement de commandes SIRYAE

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 joint en annexe ayant pour objet l'exécution autonome du (ou des) marché(s) conclus par le SMGSEVESC.

AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

DIT que l'avenant n'emporte aucune incidence financière.

2019/05 : Demande de subvention pour une étude de faisabilité relative à l'exploitation commune des ressources de Cressay et de la Chapelle et à la mise en place d'une usine de traitement

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité,**

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers (Conseil Départemental des Yvelines, Agence de l'Eau Seine Normandie, Région...) pour l'ensemble de l'opération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

2019/06 : Fixation de la redevance pour la commune de Maurepas

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité,**

FIXE la redevance pour nouveaux investissements de la commune de Maurepas par m³ d'eau consommée à 1,2372 € HT à compter du 1er janvier 2019.

2019/07 : Signature de l'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de renouvellement et de pose de canalisations en eau potable sur le territoire du SMGSEVESC

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de renouvellement et pose de canalisations en eau potable sur le territoire du SMGSEVESC avec la société ARTELIA VILLE ET TRANSPORT.

DIT que le présent accord-cadre est conclu sans montant minimum et sans montant maximum, pour une durée initiale d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction par période successive d'un an.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

2019/08 : Vente de la parcelle AC 96 à Marnes-la-Coquette

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer une promesse de vente avec la société ATYPIK-ICP, pour un montant de 445 000 € nets vendeur.
 - ✓ Une maison à usage d'habitation, son jardin autour, un abri de jardin figurant au cadastre : AC 96, avenue Pasteur, 00ha06a08ca (lot A – parcelle AC 96)
- **NOTE** que cette promesse est une étape nécessaire pour permettre ensuite la vente définitive et permettre à l'acquéreur de se doter de toutes les autorisations nécessaires.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la promesse de vente dans les conditions qui précèdent.

2019/09 : Autorisation au Président de modifier la convention d'occupation avec l'association « Les Papillons Blancs » rue Gaston Rollin à Saint Cloud

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité,

APPROUVE la conclusion d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans s'achevant au 18 juin 2050 avec l'association « Les Papillons Blancs » pour une redevance annuelle de 6000 € / an, au lieu des 3120.56 € actuels,

AUTORISE la conclusion, pour la parcelle A0 644 en lieu et place de la convention d'occupation précaire, d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans s'achevant au 18 juin 2050 avec l'association « Les Papillons Blancs ».

2019/10 : Désaffectation et déclassement des parcelles AB78 à Bougival et AP 13 à Louveciennes

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité,

PRONONCE la désaffectation et le déclassement de la parcelle AB78 sis Quai Rennequin Sualem à Bougival et de la parcelle AP13 sis Quai Conti situées Louveciennes

DIT que cette désaffectation et ce déclassement prendra effet à compter de l'effectivité de la présente délibération.

2019/11 : Autorisation donnée au Président de vendre les parcelles AB 78 et AP13 à Bougival et Louveciennes

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité,**

APPROUVE les cessions des parcelles AB78 et AP 13 désaffectées et déclassées du domaine public,

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires pour formaliser les cessions à venir.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 12 avril 2019.

Erik LINQUIER
Président d'AQUAVESC